SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT
16 avenue de la Gare
56230 QUESTEMBERT

Horaires d'ouverture :
- Lundi et mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- Mardi et jeudi : 9h00-12h30
- Vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00

DEMANDE DE CONTROLE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVANT REMBLAIEMENT

Le présent formulaire doit être adressé au SPAC 48h ouvrées avant le lancement des travaux. A retourner à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail : spac@siaep-questembert.fr
Il est nécessaire de compléter un formulaire par branchement.

① **Propriétaire** (toutes les informations demandées sont **obligatoires** pour la gestion de votre demande) – ☐ Madame ☐ Monsieur
A qui sera envoyé le résultat du contrôle et la facture.

Nom : (ou raison sociale)	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance : (code postal, commune et pays)
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	E-mail :

Si vous représentez une entreprise, merci de renseigner son numéro de SIRET *(obligatoire pour les professionnels)* :	
Code NAF *(obligatoire pour les professionnels)* :	RCS *(obligatoire pour les professionnels) :*

J'autorise le service à me transmettre le rapport ou documents relatifs à mon dossier exclusivement par voie électronique ☐

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir effectuer la vérification technique de la bonne exécution du raccordement **AVANT REMBLAIEMENT** et, pour ce faire, vous donne l'autorisation, ainsi qu'à votre éventuel représentant, de pénétrer sur ma propriété.

Je m'engage à informer le technicien de la nature de l'ensemble des points d'eau situé sur ma propriété et à procéder à l'ensemble des tests d'écoulements »

N'omettez pas de contacter le SPAC aux coordonnées indiquées en pied de page, 24 h minimum avant le remblaiement des ouvrages pour fixer le jour et l'heure du 1er passage du technicien du SPAC.

③ **Adresse et type de l'installation d'assainissement collectif à contrôler**

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Type : ☐ Logement individuel ☐ Logement collectif ☐ Commerce, bureau, type d'activité :	☐ Autre, type d'activité :
Numéro cadastral :	
Personne présente au RDV :	Téléphone :
Observations (si plusieurs logements à contrôler, si présence de points supplémentaires comme un pré-traitement etc.) :	

④ **Installateur en charge des travaux**

Nom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :

⑤ **Date prévue de commencement des travaux :**

⑥ **Dates et signatures du propriétaire et de l'installateur** qui confirment avoir pris connaissance et acceptent les conditions d'exécution de la prestation de contrôle (confère Règlement de service sur le site internet du SIAEP).

Propriétaire (si entreprise : signature + cachet) **:** A , le .	**Installateur :** A , le .

Le présent formulaire doit être adressé au SPAC 48 h ouvrés avant le lancement des travaux. N'omettez pas de contacter le SPAC aux coordonnées indiquées en pied de page avant le remblaiement des ouvrages pour fixer le jour et l'heure du 1er passage du technicien du SPAC.

Conformément aux dispositions des articles L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mission de contrôle effectuée par le SPAC fait l'objet d'une redevance perçue auprès du propriétaire du dispositif. La dernière délibération relative à cette redevance prise par le Comité syndical du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT fixe son montant selon la grille des tarifs (ci-joint) + TVA en vigueur.

En cas de malfaçon sur les ouvrages d'assainissement nécessitant une nouvelle visite de contrôle, une redevance de contre-visite de 60 EUR HT (+ TVA en vigueur) sera établie à l'attention du propriétaire du dispositif conformément à la délibération prise par le Comité syndical du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT.

Le propriétaire certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et déclare avoir pris connaissance du règlement de service (disponible sur notre site internet ou directement au bureau du SIAEP)
En outre, **celui-ci s'engage** :

- **à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPAC dans le cadre du contrôle de raccordement au réseau ;**
- **à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du SPAC :**
  -logement individuel : 120,00 EUR HT (+ TVA en vigueur) pour le *contrôle de raccordement* effectué lors les travaux (avant remblaiement).
  -logement collectif : 250 EUR HT (+TVA en vigueur) pour le *contrôle de raccordement* effectué lors les travaux (avant remblaiement).
  La redevance est majorée à 600 EUR HT (+ TVA en vigueur) en cas de non-respect de la procédure.

Les informations recueillies par le SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de votre demande de contrôle de réalisation d'une installation d'assainissement non collectif. La réponse aux informations demandées est donc obligatoire. A titre d'exemple, votre date de naissance est une donnée indispensable pour le traitement de la facturation de la prestation réalisée si vous êtes un particulier. Le destinataire de vos informations est le SPANC auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation. Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (dpd@siaep-questembert.fr) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.